

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 20 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (à partir du point 3), Mme Catherine Vonthron (en visioconférence), M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, M. Bruno Michel, Mme Éléonore Real (à partir du point 4), Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard.

Collège des étudiants : M. Léo Ferreira-Mouriaux (représentant M. Théau Delmouly), Mme Leslie Gauthier, Mme Audrey Bouyer (représentant Mme Marie Gerber), M. Loïc Messmer-Bachert (représentant M. Guillaume Grzebielucha).

Collège des personnalités extérieures : Mme Guileine Levy.

Invités permanents : M. Christian Barth (en visioconférence), M. Pierre Beck.

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : M. Pascal Didier (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel), M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (procuration à M. Pascal Wehrlé jusqu'au point 2).

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration à M. Jérôme Terrand), Mme Éléonore Real (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum jusqu'au point 3).

Collège BIATSS : M. François Daubeuf (procuration à Mme Martine Bernard).

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Brefie-Guth, M. Antony Esteves, Mme Laura Koenig, M. Gauthier Marcot, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Collège des personnalités extérieures : Mme Armelle Drexler, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier, Mme Anne Thomas, Mme Anne Winum (procuration à Mme Émilie Sick), Mme Ghislaine Tortosa.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16 heures.

Le doyen propose l'ordre du jour suivant, modifié par rapport à l'envoi de la convocation le 1^{er} septembre 2022 :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 31 mai 2022
2. Actualités
3. Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie
4. Proposition de structuration de l'offre de formation 2024-2028 dans le cadre de l'accréditation de l'HCERES
5. Divers.

Le point 4 initialement prévu « Maquette et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances 2021-2022 du parcours Biotechnologie du master mention Biotechnologies » est retiré de l'ordre du jour, ce parcours étant inclus dans la maquette complète de la mention soumise par l'Ecole Supérieure de Biotechnologie à la CFVU du 26 septembre 2022.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 31 mai 2022

➤ **Le procès-verbal du 31 mai 2022 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.**

2. Actualités

• Point Travaux

○ Aménagement extérieur :

Mme Rachel Mouezy expose l'esquisse du plan d'aménagement extérieur de la faculté, depuis l'arrêt de tramway jusqu'à l'entrée des ailes A/B de la faculté. Les travaux devraient débuter dès l'automne dans le cadre du plan campus. Certaines places de parking seront supprimées, de nouvelles modalités devront être définies pour les livraisons qui ne seront plus possibles à l'aile A.

○ Amphithéâtres :

Les travaux ont pris du retard et ne sont pas terminés, la livraison de l'amphithéâtre Gerhardt aurait dû avoir lieu en juin-juillet 2022 et est prévue courant octobre. Des travaux en toiture induisent en outre des nuisances sonores dans l'amphithéâtre Pasteur.

Des enseignements ont pu être délocalisés dans d'autres composantes du campus Illkirch.

Les travaux de l'amphithéâtre Pasteur devraient débuter en mars 2023.

Le coût de rénovation d'un amphithéâtre est de 900 000 €, sans compter les centrales de traitement d'air : 500 000 € pour 2 amphithéâtres.

• Information sur une modification de la procédure de dépôt de thèse

La procédure concernant les thèses d'exercice en pharmacie avait été validée en conseil de faculté du 2 mai 2022.

L'étudiant devra déposer 3 exemplaires au lieu de 4, et la scolarité déposera l'avis du jury. Ce changement n'impacte pas le fond de la procédure votée par le conseil.

• Répartition des locaux

De nouvelles conventions d'occupation des locaux par les associations étudiantes sont en cours de rédaction.

L'occupation temporaire des locaux devant être votée par le conseil, elle sera soumise prochainement à ses membres.

- **Saisie des charges d'enseignement dans l'application OSE**

Mme Martine Bernard explique que plusieurs personnes ont déjà fait état de problèmes de saisie. Ces cas sont en cours de résolution par le service de scolarité. Si les problèmes persistaient, les enseignants sont invités à informer Mme Bernard par mail.

Les intervenants extérieurs dont l'information a été transmise au planning ont reçu un courriel les invitant à saisir leurs informations personnelles et à télécharger les pièces justificatives les concernant. La saisie du service prévisionnel sera faite par Mme Bernard.

- Le doyen informe les membres du conseil de **missions nouvellement confiées à deux enseignants** :

- Mme Nassera Tounsi, nommée référente Fondation Université de Strasbourg
À ce sujet, le doyen précise que les bourses de la Fondation sont attribuées pour une période de 3 ans à partir de la 2^{ème} année d'études, ce qui impliquait que la Faculté de pharmacie n'était pas éligible.

Une réunion a eu lieu le 29 juin 2022 avec la directrice de la fondation au sujet des problématiques rencontrées par la Faculté de pharmacie, et plus généralement les composantes de la filière Sciences pour la santé. Il a été convenu que :

- si un candidat annonce d'emblée qu'il veut suivre les études de pharmacie et réussit la sélection, il obtient une bourse de la Faculté de pharmacie ;
- si un candidat s'engage dans une autre filière de santé en majeure et mineure pharmacie et réussit la sélection, il obtient une bourse d'une autre filière de santé.

Le système de reconversion mis en place permet de réajuster les fonds de la fondation. M. Pierre Beck confirme que cela est conforme au souhait des pharmaciens d'officine de dédier leurs dons aux futurs pharmaciens.

- M. Julien Godet, référent FST recherche
À ce sujet, le doyen rappelle que le projet de création de cette formation spécialisée transversale (FST) « *Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques* » selon l'arrêté du 29 avril 2022 avait été présenté au conseil de faculté du 2 mai 2022. Le Diplôme d'études spécialisées (DES) Innovation pharmaceutique et recherche est supprimé.

La mise en place de la FST implique la désignation dans chaque Faculté de pharmacie d'un pilote. Le pilote de la FST est désigné par le (s) directeur (s) de l'UFR de pharmacie ou du département pharmacie de l'UFR mixte ou de l'UFR de santé de la région parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants hospitaliers des disciplines pharmaceutiques. Le pilote organise la sélection en accord avec les coordonnateurs des DES concernés et la commission de coordination de la spécialité.

Il est préférable que le pilote ne soit pas le coordonnateur des DES concernés.

Les 24 pilotes locaux participent à la coordination nationale de la FST.

Des indicateurs de suivi seront mis en place dès la création de la FST (nombre d'étudiants, DES concerné, durée, réalisation d'un doctorat d'Université, discipline

du doctorat d'université, orientation professionnelle envisagée...). Ces indicateurs seront recueillis à l'aide du tableau de bord de suivi des compétences à mettre en place sur la plateforme SIDES.

- **Le doyen souhaite l'approbation des membres du conseil sur la nomination de Mme Nassera Tounsi comme référente fondation de l'Université de Strasbourg et de M. Julien Godet, MCU-PH, comme référent FST recherche de la Faculté de pharmacie : les propositions sont validées.**

3. Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie

Les statuts et le règlement intérieur modifiés ont été envoyés préalablement aux membres du conseil.

Mme Rachel Mouezy fait état des modifications proposées :

3.1. Statuts

- Article 4 : le conseil de faculté
 - Paragraphe 4.1.1 Membres élus :
Le paragraphe concernant la participation des étudiants de PACES aux élections est supprimé.
 - Paragraphe 4.3.3 : La phrase « **Le refus de prendre part au vote, les votes blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la majorité** » est ajoutée, afin de mettre les modalités de vote en conformité avec les statuts de l'université adoptés en conseil d'administration le 5 juillet 2022.
Certains membres du conseil de faculté regrettent que les abstentions ne soient plus comptabilisées.
- Article 8 : les directeurs-adjoints
Paragraphe 8.1 Les directeurs adjoints enseignants-chercheurs ou chercheurs
L'écriture proposée est :
« Deux directeurs adjoints sont chargés de l'enseignement **et de la recherche**, l'un de rang A, l'autre de rang B
Un directeur adjoint **hospitalo-universitaire** est chargé **des affaires hospitalières** et de la recherche. »
De même, dans la dernière phrase, il convient d'écrire « Le directeur adjoint de rang A chargé de l'enseignement **et de la recherche** remplace par intérim le Doyen ... ».

Le doyen ajoute que depuis plusieurs années, la recherche est dissociée de l'enseignement à l'université. Or, plusieurs enseignants-chercheurs affectés à la Faculté de pharmacie exercent leur activité de recherche hors murs, avec une importante insertion recherche au Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg (CRBS). La notion d'enseignement et de recherche est donc importante, d'autant plus que la formation se fait à et par la

recherche. Ceci est également en accord avec la volonté affichée de renforcer la « santé » à la faculté.

3.2. Règlement intérieur

- Article 3 : Les commissions

Paragraphe 3.1 : La commission des stages officinaux est ajoutée ainsi que sa composition et sa fonction dans un paragraphe 3.7.

Mme Émilie Sick explique que la commission des stages officinaux siège depuis plus de 3 ans. Sa mission principale est de se prononcer sur les demandes d'agrément en tant que maîtres de stage officinaux (environ 60 demandes par an examinées lors de 2 sessions annuelles). Elle met en œuvre également le suivi des 400 étudiants en stage entre la 2^e et la 6^e année de pharmacie.

Mme Sick remercie l'association des pharmaciens maîtres de stage d'Alsace (APMSA) qui contribue largement à l'instruction des dossiers, à la visite des terrains de stage avant agrément et au suivi des stages.

M. Pierre Beck précise que les évaluations sont toujours réalisées en binôme, par un universitaire et un pharmacien d'officine.

- **Les modifications des statuts et du règlement intérieur ci-dessus sont soumises au vote : elles sont validées (4 abstentions sont enregistrées).**

4. Proposition de structuration de l'offre de formation 2024-2028 dans le cadre de l'accréditation de l'HCERES

Le doyen explique en préambule qu'un retour sur le dossier envoyé au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement en mars 2022 en vue de l'évaluation de l'offre de formation devrait avoir lieu en janvier 2023.

À présent, la présidence de l'université sollicite les composantes au sujet de la structuration de l'offre de formation 2024-2028.

L'objectif est de détecter en amont les demandes potentiellement problématiques (mentions ou parcours souhaités par plusieurs composantes sans discussion préalable, formations à faible effectif récurrent, anticipation de l'ouverture de nouveaux parcours). Les restructurations éventuelles sont à justifier.

Le tableau à compléter comporte l'indication des effectifs attendus. Ils sont proposés de la façon suivante :

- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé :
 - Métiers de la qualité dans les industries de santé : 10
 - Procédés et technologies pharmaceutiques : 20
- Master Sciences du médicament et des produits de santé, tous parcours : 20, sauf parcours Recherche et développement proposé dans le cadre du service de formation continue : 10
- DEUST Préparateur – technicien en pharmacie : 60 Haut-Rhin, 80 Bas-Rhin

M. Bruno Van Overloop fait état d'un projet de parcours Biotechnologie pour la licence professionnelle, dont les contours ne sont pas encore définis.

En ce qui concerne le DEUST Préparateur – technicien en pharmacie, la sélection se fait via la plateforme Parcoursup. Le coût du contrat de formation par apprenti est de 9 523 €.

Des difficultés d'inscription des étudiants en contrat de professionnalisation sont signalées. Elles sont en cours de résolution.

M. Christian Barth estime que les effectifs de 60 et 80 sont insuffisants, étant donné la pénurie de personnel dans la profession, ce d'autant plus que la formation n'est ouverte qu'à Strasbourg pour toute la région Grand Est. Le doyen répond que ces effectifs sont identiques à ceux de 2021/2022. Leur reconduction est liée à la capacité d'accueil des deux CFA. Il est par ailleurs plus aisé d'augmenter les effectifs attendus que de les diminuer. Une augmentation pourra être envisagée d'ici 2-3 ans.

Mme Guileine Levy regrette pour sa part la voie unique d'inscription via Parcoursup.

À la question de M. Christian Barth concernant la nécessité de se déplacer du Haut-Rhin à Strasbourg, il est répondu qu'il est indispensable de venir à la faculté puisqu'il s'agit d'une formation universitaire. Le calendrier a été condensé afin de restreindre les jours de présence à la faculté à 3 jours toutes les 6 semaines et les étudiants de DEUST apprécient d'être intégrés à la faculté.

En conclusion, il est noté que les membres du conseil expriment le souhait d'une évolution probable à la hausse des effectifs du DEUST Préparateur – technicien en pharmacie dans les années à venir.

- **En prenant en compte cette dernière remarque, les effectifs proposés sont soumis à l'approbation du conseil : ils sont adoptés à l'unanimité.**

5. Divers

• Plan de sobriété énergétique de la présidence

- La fermeture de la première semaine de janvier 2023 entraîne le décalage des épreuves d'examens à partir du 9 janvier, les cours reprendront le 16 janvier. Le planning du second semestre n'étant pas encore fixé, Mme Ayse Faydaci au service du planning s'efforce de replacer les cours.
- La semaine supplémentaire de février laisse davantage de souplesse, les cours auront lieu à distance, la réadaptation nécessaire pour les séances de travaux pratiques est en cours de réflexion au service du planning.

Mme Éléonore Real attire l'attention sur la suite chronologique à respecter dans les enseignements, les travaux pratiques devant être placés en concertation avec les enseignants.

Les enseignants responsables des parcours de formations en alternance seront sollicités au sujet du nouveau calendrier universitaire aménagé, car les étudiants devront travailler en entreprise durant la semaine du 9 janvier 2023 au lieu de suivre les cours.

Mme Rachel Mouezy ajoute que la mise en route du chauffage est retardée, la Faculté de pharmacie a demandé à la Direction du patrimoine immobilier (DPI) de l'université une remise en route du chauffage pour le 14 octobre 2022.

Il ne sera pas possible de déroger à ces mesures étant donné l'état d'isolation thermique de la faculté.

- **Diplôme d'études spécialisées**

M. Christian Barth s'enquiert du projet de cycle court de DES. Le doyen ne dispose d'aucune information, ni pour le DES officine, ni pour le DES industrie.

- **Pharmacie expérimentale pédagogique et de simulation**

Les travaux n'ont pas débuté, la conclusion des marchés publics a pris du retard. Les négociations de la DPI sont en cours.

Mme Nelly Etienne-Selloum précise qu'en attendant ces locaux, la simulation se fait à l'UNISIMES (plateforme Unité de simulation européenne en santé).

- **Conception du nouvel amphithéâtre Gerhardt**

Les membres du conseil interrogent sur la praticité de l'amphithéâtre, les espaces/mobiliers dédiés à l'étudiant étant jugés trop réduits.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée à 17 h 05.

Fait à Illkirch, le 22 septembre 2022



Professeur J.P. Gies, doyen